



Centre Communal d'Action Sociale  
BARBÂTRE

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 085-268501525-20240412-DEL2024\_08-DE

S<sup>2</sup>LO

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 14h00

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Colette GROIZARD, Fabrice ROUSSEAU, Marie-Henriette ELIE, Christianne COGNEE, Christiane FOURAGE, Lucienne CHARON, Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Madame Colette GROIZARD

**DEL 2024-008 : Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe "La Rocterie"**

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration le compte de gestion du budget annexe « La Rocterie » pour l'exercice 2023 établi par le receveur municipal.

Sur l'avis de la commission finances du 03 avril 2024,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe « La Rocterie » établi par le receveur municipal.

DELIBERATION

PUBLIEE

Le 26/04/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26/04/2024

Le Président,  
Louis GIBIER

La secrétaire de séance  
Colette GROIZARD

